



**IDI CONFIRME LE RENOUVELLEMENT DE SON ELIGIBILITE AU DISPOSITIF PEA-PME**

**Paris, le 30 avril 2020** – IDI, société d'investissement cotée spécialisée dans les entreprises du mid market, confirme le renouvellement de son éligibilité au dispositif PEA-PME pour 2020-2021 conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014, puisqu'elle dispose de moins de 5 000 salariés, d'une part, et d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros et d'un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions de l'IDI peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

***A propos de l'IDI :***

*L'IDI, pionnier de l'investissement en France, est une société d'investissement cotée spécialisée depuis près de 50 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises. La gestion performante de l'IDI est partagée avec toutes les parties prenantes, et notamment les actionnaires, qui ont pu bénéficier depuis l'introduction en bourse en 1991 d'un taux de rendement interne annualisé, dividendes réinvestis, de 15,7 %.*

*IDI est cotée sur Euronext Paris*

*ISIN : FR000 0051393 – Bloomberg : IDIP FP - Reuters : IDVP.PA*

**Contact investisseurs :**

Tatiana Nourissat

Tél. : + 33 1 55 27 80 00

E-mail : t.nourissat@idi.fr

**Contacts presse : Verbatee**

Jérôme Goær

Tél. : + 33 6 61 61 79 34

E-mail : j.goær@verbatee.com

Valérie Sabineu

Tél. : + 33 6 61 61 76 73

E-mail : v.sabineu@verbatee.com